

MAIRIE DE

CESTAS

REPUBLIQUE FRANCAISE
Arrondissement de Bordeaux

BP 9 – 33611 CESTAS CEDEX

www.mairie-cestas.fr

Tel : 05 56 78 13 00

Fax : 05 57 83 59 64

CONSEILLERS EN EXERCICE : 33

NOMBRE DE PRESENTS : 23

NOMBRE DE VOTANTS : 30

L'an deux mille vingt-quatre, le 13 juin, à 18 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué le 7 juin, s'est assemblé à la salle du conseil municipal à l'hôtel de ville à CESTAS (33610), sous la présidence de Pierre DUCOUT, Maire.

PRESENTS : Mesdames et Messieurs DUCOUT, ACQUIER, APPRIOU, AUBRY, BAVARD, BETTON, BINET, BOUSSEAU, CELAN, CERVERA, DESCLAUX, GASTAUD, HUIN, LANGLOIS, MERCIER, MOUSTIE, PILLET, RECOR, REVERS, RIVET, MOREIRA, OUDOT et ZGAINSKI.

ABSENTS : Mmes COUBIAC et COMMARIEU, M. STEFFE.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : M. BAUCHU à M. ZGAINSKI, M. CHIBRAC à M. CELAN, Mme LAMBERT-RIFLART à M. MERCIER, Mme LANGEL à M. CERVERA, M. PUJO à Mme GASTAUD, Mme REMIGI à Mme BINET, Mme SILVESTRE à M. MOUSTIE.

SECRETAIRE DE SEANCE :

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein même du Conseil. Ayant obtenu la majorité des suffrages, M. RECOR a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

La convocation du Conseil Municipal a été affichée en Mairie, conformément à l'article 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, et le compte-rendu de la présente séance sera affiché conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le procès-verbal de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 JUIN 2024 -DELIBERATION N°3/ 6.

Réf : Finances/TT-7.8.1.

OBJET : DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS AUPRES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES JALLE-EAU BOURDE AU TITRE DE L'ANNEE 2024.

Monsieur le Maire expose,

Par délibération n°2022/6/3 du Conseil Communautaire en date du 15 novembre 2022, la Communauté de Communes Jalle-Eau Bourde a mis en place et approuvé le règlement d'un fonds de concours territorialisé pour la période 2022/2026 pour venir en appui de ses communes membres dans le cadre de sa politique des territoires. Ce dispositif permet à la fois :

- D'apporter une aide financière aux communes pour leurs investissements ne relevant pas des compétences spécifiques de la Communauté de Communes mais qui constituent une priorité à l'échelle du territoire,
- De soutenir financièrement les collectivités pour le fonctionnement des équipements culturels et sportifs structurants pour le territoire.

Par délibération n°2024/2/17 du Conseil Communautaire du 9 avril 2024, elle réitère son engagement pour la mise en place de fonds de concours pour les années 2022/2026 et alloue à la commune de CESTAS un fonds de concours d'un montant de 750 000 € au titre d'opérations ayant pour objet la réalisation d'investissements, de projets structurants ou le fonctionnement des équipements structurants des communes.

Le montant octroyé par la Communauté de Communes doit être inférieur ou égal au montant restant à la charge de la commune, hors subventions. Le fonds de concours est donc plafonné à 50% du solde de l'opération restant à la charge de la commune.

Il vous est proposé de solliciter la Communauté de Communes Jalle-Eau Bourde pour l'octroi d'un fonds de concours de 750 000,00 € (749 973,98 € HT) pour le financement des dépenses 2024 en investissements / fonctionnement selon les plans de financement suivants :

- Objet de la dépense : **Travaux EU réseaux Jean Moulin**

COUT OPERATION		RECETTES H.T.		
Montant H.T.	Montant TTC			
160 000,00 €	192 000,00 €	Fonds de concours de la CCJEB	80 000,00 €	50,00 %
		Reste à charge pour la Commune	80 000,00 €	50,00 %
160 000,00 € HT	192 000,00 € TTC	TOTAL	160 000,00 € HT	100 %

- Objet de la dépense : **Réfection du réseau EP avenue de la Gare**

COUT OPERATION		RECETTES H.T.		
Montant H.T.	Montant TTC			
200 000,00 €	240 000,00 €	Fonds de concours de la CCJEB	100 000,00 €	50,00 %
		Reste à charge pour la Commune	100 000,00 €	50,00 %
200 000,00 € HT	240 000,00 € TTC	TOTAL	200 000,00 € HT	100 %

- Objet de la dépense : **Campagne de renouvellement – couche de roulement**

COUT OPERATION		RECETTES H.T.		
Montant H.T.	Montant TTC			
460 000,00 €	552 000,00 €	Fonds de concours de la CCJEB	230 000,00 €	50,00 %
		Reste à charge pour la Commune	230 000,00 €	50,00 %
460 000,00 € HT	552 000,00 € TTC	TOTAL	460 000,00 € HT	100 %

- Objet de la dépense : **Réfection et chemisage du réseau Zone Toctoucau**

COUT OPERATION		RECETTES H.T.		
Montant H.T.	Montant TTC			
292 000,00 €	350 400,00 €	Fonds de concours de la CCJEB	146 000,00 €	50,00 %
		Reste à charge pour la Commune	146 000,00 €	50,00 %
292 000,00 € HT	350 400,00 € TTC	TOTAL	292 000,00 € HT	100 %

- Objet de la dépense : **Renouvellement AEP (Adduction Eau Potable) avenue de Lattre de Tassigny**

COUT OPERATION		RECETTES H.T.		
Montant H.T.	Montant TTC			
184 000,00 €	220 800,00 €	Fonds de concours de la CCJEB	92 000,00 €	50,00 %
		Reste à charge pour la Commune	92 000,00 €	50,00 %
184 000,00 € HT	220 800,00 € TTC	TOTAL	184 000,00 € HT	100 %

- Objet de la dépense : Projet d'enfouissement Rue Marc Nouaux

COUT OPERATION		RECETTES H.T.		
Montant H.T.	Montant TTC			
68 789.67 €	82 547,60 €	Fonds de concours de la CCJEB	34 394,83 €	50,00 %
		Reste à charge pour la Commune	34 394,84 €	50,00 %
68 789,67 € HT	82 547,60 € TTC	TOTAL	68 789,67 € HT	100 %

- Objet de la dépense : Projet d'enfouissement Rue Jean Moulin

COUT OPERATION		RECETTES H.T.		
Montant H.T.	Montant TTC			
69 022.74 €	82 827,29 €	Fonds de concours de la CCJEB	34 511,37 €	50,00 %
		Reste à charge pour la Commune	34 511,37 €	50,00 %
69 022,74 € HT	82 827,29 € TTC	TOTAL	69 022,74 € HT	100 %

- Objet de la dépense : Projet d'enfouissement Rue Peymartin

COUT OPERATION		RECETTES H.T.		
Montant H.T.	Montant TTC			
46 135.56 €	55 362,67 €	Fonds de concours de la CCJEB	23 067,78 €	50,00 %
		Reste à charge pour la Commune	23 067,78 €	50,00 %
46 135,56 € HT	55 362,67 € TTC	TOTAL	46 135,56 € HT	100 %

- Objet de la dépense : Epicerie Solidaire

COUT OPERATION		RECETTES H.T.		
Montant H.T.	Montant TTC			
100 000.00 €	120 000,00 €	Fonds de concours de la CCJEB	10 000,00 €	10,00 %
		Reste à charge pour la Commune	90 000,00 €	90,00 %
100 000,00 € HT	120 000,00 € TTC	TOTAL	100 000,00 € HT	100 %

Entendu ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité.

- Fait siennes les conclusions du rapporteur ;
- Autorise le Maire à solliciter le fonds de concours de la Communauté de Communes Jalle-Eau Bourde pour les travaux au titre de l'année 2024 ci-dessus listés ;
- Approuve les plans de financements desdites dépenses ;
- Autorise le Maire à signer tous documents nécessaires à l'octroi de ces fonds de concours.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME



LE SECRETAIRE DE SEANCE

R. Recors

Roger RECOR



Le Maire

P. Ducout

Pierre DUCOUT

Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération compte-tenu de la réception en Préfecture le et de sa publication sur le site internet de la commune le **17/06/2024**
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication. **19/06/2024**

Envoyé en préfecture le 17/06/2024

Reçu en préfecture le 17/06/2024

Publié le



ID : 033-213301229-20240613-DELIB_6_3_2024-DE